

Les prérequis en quelques questions

Mettre en œuvre un projet de parcours en psychiatrie et santé mentale - Fiche n°1

ENJEUX

Les prérequis ont pour objectif de faire une évaluation rapide de sa capacité à entrer dans la démarche du diagnostic territorial des parcours en psychiatrie-santé mentale proposée par l'ANAP. Cette démarche représente un investissement conséquent qui nécessite que l'ARS réunisse au préalable certaines conditions d'ordre institutionnel, contextuel (intérêt à agir), organisationnel (les appuis externes possibles) et managérial (mobilisation et sensibilité des acteurs). Ces prérequis concernent également la capacité de l'ARS à porter le projet dans la durée (18 mois), mobilisant une équipe projet constituées de plusieurs personnes dédiées.

DESCRIPTION

Les questions à se poser avant de se lancer dans la démarche du diagnostic territorial des parcours en psychiatrie-santé mentale.

INVENTAIRE REGIONAL

L'ARS A-T-ELLE UN INTERET PARTICULIER A AGIR ?

OUI

NON

Si oui, continuez en répondant aux questions de la checklist suivante.

Ai-je une cartographie de l'offre des acteurs sociaux, médico-sociaux et sanitaires ?	OUI	NON
Puis-je identifier les particularités du territoire (épidémiologique et sociodémographique) ?	OUI	NON
Mes relations avec le conseil départemental sont-elles facilitantes pour la mise en place de cette démarche ?	OUI	NON
Quel est le positionnement de la région, du territoire d'action, par rapport aux moyennes régionales : <ul style="list-style-type: none"> - taux de recours en hospitalisation complète, - taux d'hospitalisation en soins sans consentement, - taux d'hospitalisations inadéquates 	Faible	Moyen Fort

Les prérequis en quelques questions

Mettre en œuvre un projet de parcours en psychiatrie et santé mentale - Fiche n°1

ADHESION AUX PRINCIPES DE LA DEMARCHE

La notion de parcours est polysémique. La qualité du parcours de vie des personnes est conditionnée par ses parcours de soins et de santé. De fait, cette démarche nécessite une approche différente impliquant une réelle co-construction des parcours avec les acteurs de terrains, les usagers et les aidants :

<p>La démarche managériale de la démarche ANAP nécessite l'implication de tous (incluant les usagers, les aidants et les professionnels) à un même niveau dans une démarche de co-construction dans laquelle le pilote du projet est également un contributeur comme les autres. Suis-je en capacité à adopter une démarche de type ascendante et non descendante ?</p>	<p>OUI</p>	<p>NON</p>
---	-------------------	-------------------

MOBILISATION PARTENARIALE

Les parcours mobilisent des acteurs venant d'autres institutions et d'autres champs (au-delà de la santé), notamment le conseil départemental pour sa connaissance du handicap et les ressources régionales pouvant apporter leur appui et expertise (CREAI, CREHPSY, etc...) :

CES COLLABORATIONS SONT-ELLES MOBILISABLES ? PENSEZ-VOUS QU'IL SOIT ENVISAGEABLE DE CO-PILOTER LA DEMARCHE AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL ?

Évaluez vos relations ARS/CD (niveau 0 à 3)

<p>Niveau 0 : Nos relations se limitent à des rencontres institutionnelles épisodiques</p>	<p>OUI</p>	<p>NON</p>
<p>Niveau I : Nous nous concertons dans le cadre de l'élaboration de nos schémas respectifs</p>	<p>OUI</p>	<p>NON</p>
<p>Niveau II : Nous partageons des options de fond sur l'évolution de l'offre</p>	<p>OUI</p>	<p>NON</p>
<p>Niveau III : Nous sommes prêts à co-agir pour faire évoluer la prise en charge et l'accompagnement des personnes</p>	<p>OUI</p>	<p>NON</p>

Les prérequis en quelques questions

Mettre en œuvre un projet de parcours en psychiatrie et santé mentale - Fiche n°1

CAPACITE DE L'ARS A PORTER LE PROJET

La démarche requiert un portage dans la durée (18 mois) et mobilise des ressources différentes au sein de l'ARS (services logistiques, études, finances, direction médico-sociale, prévention et promotion de la santé, les directions territoriales, etc....) :

Puis-je consacrer un ETP répartie sur plusieurs personnes durant la durée du projet ?	OUI	NON
Ai-je les compétences requises en gestion de projet ou ai-je besoin d'une formation ?	OUI	NON
Suis-je en capacité de piloter la communication interne et externe au projet ?	OUI	NON

SI VOUS AVEZ REPONDU OUI A TOUTES LES QUESTIONS = lancez-vous dans la démarche complète !

Sinon, une étape de préparation préalable est nécessaire.

MOYENS

Selon une configuration idéale, les ressources à mobiliser sont les suivantes :

Au sein de l'ARS :

- 1 ETP à répartir entre le référent psychiatrie santé mentale (nécessairement mobilisé sur d'autres dossiers), la délégation départementale et d'autres services de l'ARS pour l'animation de la démarche proprement dite ;
- plus largement, le positionnement du chef de projet ARS, ses possibilités d'appui de la part d'autres directions de l'ARS doivent également être précisées le plus en amont possible : **la démarche doit être un projet transversal de l'ARS.**

A l'extérieur :

Il peut exister en région des organismes susceptibles de venir en appui tout au long de la démarche ou à certains moments-clés : ORS, CReHPsy, CREAI, centres ressources, unités de recherche ou autres.

ACTEURS CONCERNES

- ARS
- Conseil départemental
- Etablissements de santé ou médicosociaux

FACTEURS CLES DE SUCCES

- « Penser parcours »

Les prérequis en quelques questions

Mettre en œuvre un projet de parcours en psychiatrie et santé mentale - Fiche n°1

FICHES ASSOCIEES

OUTILS ASSOCIES

- [Fiche Outil 1 : L'Autodiag en psychiatrie](#)